



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 novembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme CIUDAD-KADI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël, Mme LAMY et Mme SEDIRA.

Secrétaire de séance : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI Kabboura

N° 2024-130 : RÉGIE CULTURELLE : AJOUT DE TARIFS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout de tarifs de vente s'agissant de la régie culturelle :

Référence	Prix TTC
Gobelets réutilisables (vente)	1,00€
Cola – 25cL	2,00€
Orangina – 25cL	2,00€
Oasis – 25cL	2,00€
Thé glacé – 25cL	2,00€
Jus de fruits – 25cL	2,00€

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessus ;

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire